

À lire ...

Le stationnement de nuit est interdit à partir du 15 novembre

Attention aux objets pouvant nuire au déneigement

Ponceau d'entrée privée

Rapport de la situation financière

Avis publics

Chronique environnementale de la MRC du Haut-Saint-François

Prochaine séance du conseil municipal

Mardi 6 décembre à 19 h

Service incendie

**Nous recherchons des personnes intéressées pour devenir pompier volontaire.
Communiquez avec René Charron, Directeur incendie : 819-657-1055**

Nous vous présentons le bulletin municipal du mois de novembre.

Le stationnement de nuit est interdit à partir du 15 novembre

La Ville de Scotstown avise la population qu'à partir du 15 novembre 2016, il sera strictement interdit de stationner un véhicule sur un chemin public de la ville comme le prévoit le règlement municipal 396-12, et ce, de minuit à 7 heures le matin.

Information importante : L'automobiliste qui stationne son véhicule dans son entrée privée, mais trop près de la rue, risque de le voir enfoui sous la neige laissée par le renvoi du chasse-neige; le véhicule pourrait alors être endommagé et, si tel était le cas, la Municipalité ne pourrait être tenue responsable des dommages.



Attention aux objets pouvant nuire au déneigement

Afin de faciliter le déneigement et d'éviter certains bris à la propriété privée, nous vous demandons, de bien vouloir ramasser tout ce qui peut nuire au déneigement des rues. Nous recommandons aux propriétaires de bien délimiter les coins de terrains, haies, arbrisseaux, clôtures et boîtes aux lettres qui sont installés dans l'emprise de la rue. Vous pouvez utiliser des piquets identificateurs ou des tiges à extrémité phosphorescente, ce qui permettra aux employés du Service des travaux publics de les repérer facilement, surtout la nuit.

Ponceau d'entrée privée Doit être libre de tout obstacle!

Tout propriétaire est tenu de voir à ce que *le ponceau de son entrée privée soit libre de tout obstacle* avant d'entreprendre la saison hivernale.

Cette précaution est exigée **afin de faciliter l'écoulement des eaux lors des pluies hivernales, de même qu'à la fonte des neiges au printemps**. Tout cela dans le but de ne pas endommager la chaussée et vous occasionner des frais inutiles.

VILLE DE SCOTSTOWN

RAPPORT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux contribuables de la municipalité de la Ville de Scotstown

Il me fait plaisir de vous présenter mon rapport sur la situation de la ville de Scotstown conformément à l'article 474.1 et suivants de la Loi des Cités et Villes.

Premièrement, je tiens à remercier les membres du conseil pour le travail accompli durant l'année 2016. La prochaine année s'amorcera sous peu et de gros défis nous attendent. Nous ferons en sorte que la municipalité puisse continuer à offrir aux contribuables une bonne qualité de services.

Je tiens également à remercier le personnel de la municipalité pour l'excellent travail accompli, pour son professionnalisme, pour sa diplomatie ainsi que pour son service à la clientèle. Pour lui aussi la tâche est immense et je tiens à l'assurer de notre appui total.

Rapport de l'auditeur indépendant

Le 7 juin 2016, l'auditeur indépendant de la Ville, Raymond Chabot Grant Thornton, a émis son rapport sur les résultats précédents et assure qu'ils représentent fidèlement, dans tous les aspects significatifs, la situation financière de la Ville au 31 décembre 2015, ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

États financiers 2015

	2014	2015	Variation
Actifs financiers	708 868 \$	759 545 \$	50 677 \$
Passifs	(1 083 376) \$	1 017 345 \$	(66 031) \$
Dette nette	(374 508) \$	(257 800) \$	(117 708) \$
Actifs non financiers	4 854 140 \$	4 666 134 \$	288 006 \$
Excédent accumulé	4 479 632 \$	4 408 334 \$	71 298 \$
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales (après remboursement de la dette à long terme)	5 221 \$	57 547 \$	

Dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	2014	2015
Administration générale (conseil, greffe, évaluation, Hôtel de Ville, assurances, autres)	212 555 \$	255 378 \$
Sécurité publique (Sûreté du Québec, incendie, mesures d'urgence)	91 772 \$	86 882 \$
Transport (Voirie, enlèvement de la neige, éclairage des rues, transport collectif)	148 838 \$	145 027 \$
Hygiène du milieu		
.. Approvisionnement et traitement de l'eau potable	75 326 \$	77 689 \$
.. Réseau de distribution de l'eau potable	61 585 \$	41 783 \$
.. Traitement des eaux usées	94 458 \$	89 539 \$
.. Réseau d'égout	35 152 \$	39 233 \$

Matières résiduelles		
.. Collectes et transport	22 652 \$	26 989 \$
.. Élimination	15 636 \$	15 563 \$
.. Matières recyclables (collecte et transport)	18 263 \$	14 277 \$
.. Protection de l'environnement	784 \$	926 \$
Aménagement, urbanisme et développement	27 674 \$	36 675 \$
Loisirs et culture	35 740 \$	32 524 \$
Frais de financement	31 779 \$	28 775 \$
Total	854 357 \$	909 117 \$

Indications préliminaires 2016.

En ce qui concerne le budget d'opération 2016 établi à 882 710 \$, nous prévoyons terminer l'année sans dépassement de coûts dans la mesure où aucun imprévu majeur ne vient perturber nos activités d'ici la fin de décembre. Un léger surplus est anticipé.

Loi sur le traitement des élus municipaux

En vertu des dispositions prévues à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, je dois faire mention de la rémunération qui est attribuée aux élus municipaux, et ce pour l'exercice financier 2016 selon le règlement 434-15, adopté le 1^{er} décembre 2015 :

Mairesse :

Rémunération de base	5 505 \$
Allocation de dépenses	2 752 \$

Conseillers :

Rémunération de base	1 835 \$
Allocation de dépenses	917,50 \$

Une rémunération additionnelle est versée au montant de 16,67 \$ et une allocation additionnelle de 8,33 \$ à chaque membre du conseil pour sa présence à un atelier de travail, une séance ajournée ou spéciale, lorsque cette réunion est la 3^e réunion et les suivantes, tenue(s) au cours du même mois.

Réalisations durant l'année 2016

- Le dévoilement de la Politique municipale des aînés et d'une Politique familiale accompagnées d'un plan d'action ;
- La continuité des travaux par le comité du projet *Cœurs villageois* afin de développer un concept d'attractivité au plan touristique;
- Installation de climatiseurs pour les bureaux administratifs de l'Hôtel de Ville et la salle du conseil municipal;
- La formation d'un comité organisateur pour souligner le 125^e anniversaire de la Ville de Scotstown 2017;
- Remise d'une bourse de 100 \$ à chacun des étudiants finissants (6);
- Un mandat a été confié à Monsieur Robert G. Roy (East Angus) à titre de préventionniste pour la vérification de certains risques très élevés et élevés dans le cadre du Schéma de couverture de risques incendie;
- La formation « *Opérateur autopompe* » offerte à 3 pompiers;
- L'établissement d'une entente d'entraide automatique avec la Municipalité de Bury afin de fournir un service rapide et efficace de protection incendie;
- L'obtention d'une aide financière de 10 000 \$ pour l'amélioration du réseau routier local :
 - .. Travaux de drainage sur la rue Albert et pour la rue JB Godin
 - .. Remplacement de ponceau sur la rue de Ditton;

- Mandat à la firme EXP (ingénieurs) pour effectuer le Plan d'intervention des infrastructures municipales afin de respecter les exigences du gouvernement pour toutes demandes d'aide financière visant le remplacement des conduites d'eau potable et d'eaux usées;
- Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme sur la taxe d'essence Canada-Québec (TECQ) pour effectuer des travaux visant le remplacement des conduites d'eau potable et d'eaux usées ainsi que le pavage sur une section de la rue Osborne et Argyle;
- Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU) pour effectuer des travaux majeurs visant le remplacement des conduites d'eau potable et d'eaux usées ainsi que le pavage sur la rue de Ditton (secteur du périmètre urbain);
- Les travaux au Parc Walter-MacKenzie : bâtiment et stationnement avec la participation de la Municipalité de Hampden;
- L'organisation des festivités de la Fête nationale du 24 juin pour laquelle nous avons reçu une aide financière au montant de 950 \$ (conjointement avec la Municipalité de Hampden);
- L'organisation de la Fête de Noël pour les enfants (décembre 2015) avec la participation de la municipalité de Hampden;
- Aide financière à plusieurs organismes locaux et régionaux : le journal Le Haut-St-François, le journal L'Événement, Parc du marécage des Scots, Marché public du boisé de Scotstown, Fête de la Pêche, Jour du Souvenir, Album des finissants, etc.;
- La participation de la Ville et des élus au sein de certains organismes et projets :
 - .. Piste multifonctionnelle du Marécage des Scots;
 - .. Le Parcours de marche au cœur de Mégantic;
 - .. La contrée du Massif Mégantic;
 - .. Le sentier écossais avec les municipalités voisines Milan, Hampden, Stornoway;
 - .. Équipe de Développement local;
 - .. La Table d'harmonisation du Mont Mégantic;
 Et plusieurs autres.

Liste des contrats depuis le dernier rapport de la situation financière (31 octobre 2016)

Les contrats de moins de 25 000 \$ peuvent être conclus de gré à gré. Donc vous trouverez ci-joint la liste des contrats de 25 000 \$ et plus et ceux dont une dépense de plus de 2 000 \$ et excédant 25 000 \$ auprès d'un même contractant, et ce du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016. Le montant inscrit inclut les taxes applicables.

AQUATECH	Services techniques et d'entretien des réseaux d'eau potable et d'eau usées	48 913,27 \$
	Travaux ponctuels : lors d'appel de services pour vérification ou bris et remplacement des conduites	9 556,95 \$
	Total :	58 470,22 \$
CONSTRUCTION FRANÇOIS BOURQUE	Rénovation du bâtiment au 11, rue du Parc (travaux en partenariat avec la Municipalité de Hampden)	30 330,15 \$
GROUPE ULTIMA	Assurances municipales : responsabilité, Bâtiments, véhicules et biens	27 616,00 \$
MBI TRANSPORT & EXCAVATION	Stationnement au Parc Walter-MacKenzie (travaux en partenariat avec la Municipalité de Hampden)	22 828,31 \$
	Ramasser les rebuts du 124, rue de Ditton	3 242,30 \$
	Entretien piste multifonctionnelle M. des Scots	1 034,78 \$

(Scotstown : 517,39 \$ et Hampden : 517,39 \$)	
Route 257 (rechargement, niveleuse, etc.)	10 650,59 \$
Travaux voirie (fossés, gravier, transport, etc.)	2 438,19 \$
Travaux égout	2 929,00 \$
Parc Walter-MacKenzie (terre, sable)	896,41 \$
Total :	44 019,58 \$

SERVICES SANITAIRES

DENIS FORTIER	Collecte des ordures et de récupération :	39 579,06 \$
	26 collectes / année : secteur résidentiel et collectes des ordures commerciales/industrielles	
	52 collectes / année et location de conteneurs	

Orientations et projets d'ici la fin de 2016 et pour l'année 2017

- Des festivités pour souligner le 125^e anniversaire de la Ville de Scotstown;
- L'ouverture officielle du bâtiment au Parc Walter-MacKenzie;
- Poursuivre la formation des pompiers volontaires pour optimiser le travail sécuritaire lors des situations d'urgences et le suivi du schéma de couverture de risques par la vérification et la sensibilisation en prévention incendie;
- Continuer les travaux pour la réalisation du plan de mesures d'urgence conjointement avec la Municipalité de Hampden pour assurer le meilleur service à nos citoyens en cas de sinistre majeur;
- La mise à jour des entraides incendie avec les municipalités Hampden et Lingwick pour permettre une meilleure protection pour les citoyens, commerçants et industries;
- Des travaux majeurs pour les réseaux d'aqueduc et d'égout dans le cadre du nouveau Programme TECQ selon les priorités définies par le plan d'intervention des infrastructures municipales;
- Des travaux majeurs pour les réseaux d'aqueduc et d'égout dans le cadre du nouveau Programme FEPTEU selon les priorités définies par le plan d'intervention des infrastructures municipales et conditionnelle de l'acceptation par le gouvernement;
- Prévoir des travaux importants des ouvrages municipaux : la vidange des boues des étangs aérés et le remplacement des rideaux dans les étangs aérés ; la réduction des fuites d'eau potable ;
- Mettre en application notre plan de développement avec la collaboration de la Société de Développement de Scotstown (la continuité des aménagements du Parc Walter-MacKenzie, le site web de la municipalité, les entrées de la ville, etc.);
- Le conseil municipal contribuera à l'aménagement du Parc-école et entreprendra des travaux au bâtiment du terrain de balle;
- Participation à l'étude des services incendie des municipalités voisines afin de rationaliser les acquisitions et les ententes d'entraide.

Conclusion

L'ensemble de l'organisation municipale travaille actuellement à l'élaboration du budget 2017 qui doit être adopté en décembre 2016.

Malgré tous les devoirs qui nous incombent (eau, égout, rues, loisirs, sécurité, etc.) notre plus grand défi est de pallier aux coupes gouvernementales et aux nouvelles responsabilités qu'on nous transfère sans nous offrir le soutien financier nécessaire pour les assurer : en exemples, les services incendie les standards sont de plus en plus élevés, les services de la Sûreté du Québec qui augmentent toujours, l'économie d'eau potable gérée par des compteurs d'eau dès 2018, la gestion des cours d'eau, etc.

Nos seules sources de revenus, la taxe foncière et les taxes de services, nous obligent à faire des miracles pour offrir les services les plus satisfaisants qui soient tout en respectant la capacité de payer de nos citoyens(nes).

Malgré tout, nous ferons les efforts nécessaires pour vous offrir des services de qualité et faciliter la participation des bénévoles qui contribuent eux aussi à la qualité de vie de nos concitoyens : je les en remercie très sincèrement.

Enfin, je réitère ma disponibilité et mon intérêt à entendre votre point de vue et vous invite à participer activement à la vie municipale en assistant aux réunions du conseil, en vous informant par le biais de nos médias (Info-Scotstown, l'Événement, le Haut-St-François, le site internet de la ville, etc.), en répondant aux diverses consultations...

Chantal Ouellet, mairesse
1^{er} NOVEMBRE 2016

AVIS PUBLIC - ADOPTION DE RÈGLEMENT

Aux contribuables de la Ville de Scotstown

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 444-16 **MODIFIANT LE RÈGLEMENT 407-12 - RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE** **ET LA DÉLÉGATION DE DÉPENSER AINSI QUE LE POUVOIR DE FORMER UN COMITÉ DE SÉLECTION**

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2016, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- **RÈGLEMENT NUMÉRO 444-16** modifiant le règlement numéro 407-12 relatif aux règles de contrôle et de suivi budgétaire et la délégation de dépenser ainsi que le pouvoir de former un comité de sélection.

Ce règlement est disponible au bureau municipal de la Ville de Scotstown, situé au 101, chemin Victoria Ouest, Scotstown aux heures ordinaires d'ouverture et copie pourra être fourni moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Scotstown, ce 4^e jour de novembre 2016.

Monique Polard

Directrice générale

AVIS PUBLIC - AVIS DE MOTION

Lors de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2016, le conseiller Monsieur Iain MacAulay, donne avis de motion et propose qu'à une prochaine séance de la Ville, le règlement de taxation pour l'année 2017, soit présenté pour adoption avec dispense de lecture le tout conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes. Le projet de règlement sera remis aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi.

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée, le tout conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

Donné à Scotstown, ce 4^e jour de novembre 2016.

Monique Polard

Directrice générale

Bilan 2016 fosses septiques

La MRC du Haut-Saint-François a vidangé 719 installations septiques avec un champ d'épuration cette année soit 17,2%. De ce nombre, 260 sont des utilisateurs-payeurs, car ils ont été vidangés plus d'une fois sur trois ans (36,2%). Ils recevront donc de leur municipalité une facture représentant un tiers ou deux tiers du coût d'une vidange.

Remarque de nos travailleurs

Plusieurs vidanges effectuées cette année auraient pu être évitées si les occupants n'avaient pas jeté à la toilette, des serviettes humides et/ou des lingettes désinfectantes. Ces matières ne sont pas biodégradables. Pour plus de renseignements sur le sujet, il vous est suggéré de visionner le reportage diffusé à l'émission La facture : http://ici.radio-canada.ca/emissions/la_facture/2012-2013/exclusif.asp?idDoc=262107

Selon les estimations, c'est environ deux tonnes de ces matières qui ont été envoyées à la station d'épuration des eaux usées de la ville de East Angus où est acheminé le contenu des fosses septiques.

RAPPEL

Les propriétaires qui possèdent une fosse scellée ou un puisard doivent appeler au 819 560-8401 s'ils désirent faire vidanger leur installation septique.

Pour plus d'information :

<http://mrchsf.com/environnement>

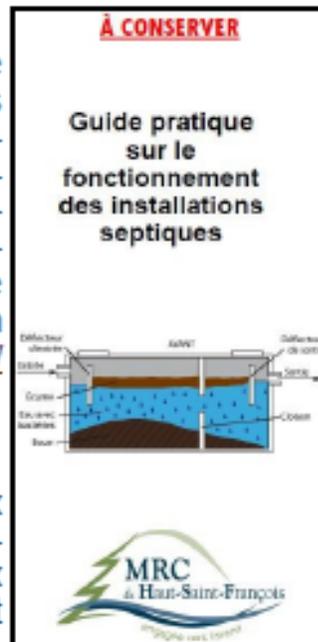
rene.vachon@hsfqc.ca

819 560-8401

Entretien

Il est important de bien dégager vos couvercles afin que le mesureur puisse effectuer ses lectures. Si votre installation possède un préfiltre (situé juste avant le champ d'épuration) il est primordial de le nettoyer au moins deux fois par année. Pour plus de détail, référez-vous au «*Guide pratique sur le fonctionnement des installations septiques*» disponible au

<http://mrchsf.com/environnement-fosses-septiques.html>



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les propriétaires d'un système BIONEST doivent couper l'alimentation électrique du BIOLARM avant la vidange.

Conseils pratiques

Vos eaux usées s'évacuent mal? Vous avez probablement un bouchon de papier de toilette dans le tuyau d'entrée de votre fosse. Vous pouvez vous-même rétablir la situation en faisant tomber le bouchon à l'aide d'un bâton.

Réduire la quantité de produits nettoyants va faciliter la décomposition des matières, car l'activité bactérienne sera supérieure. Votre installation septique n'est pas une poubelle. Vous ne devriez jamais jeter : serviette humide, tampon, serviette hygiénique, graisse, huile essuie-tout, condom, pansement, mégot de cigarette, etc.



OFFRE D'EMPLOI – ENTRETIEN ET SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE

La Ville de Scotstown est à la recherche d'une personne pour l'entretien de la patinoire pour la saison d'hiver 2016-2017. Ce poste est sous la supervision du Conseil municipal de la Ville de Scotstown.

Description de tâches

- Entretien de la patinoire durant les heures d'ouverture, ex. déneigement, réparations mineures de la glace et arrosage
- Surveillance pendant les heures d'ouverture :
Lundi au vendredi de 18 h à 21 h
Samedi, dimanche et jour de congé scolaire de 13 h à 16 h et de 18 h à 21 h
- Entretien du local (ménage intérieur et extérieur)
- Faire respecter les règlements
- Rapporter tous les bris à la direction
- Rapporter toute mauvaise conduite à la direction (renvoi d'un usager, bagarres, indiscipline, etc.)

Le local doit être ouvert selon l'horaire ci-haut mentionné, même si le patinage est impossible à cause des conditions climatiques ou toute autre raison. La patinoire sera fermée le 25 décembre et le 1^{er} janvier.

Note : Selon la disponibilité de l'employé aux travaux publics, celui-ci pourra collaborer à la fabrication de la 1^{ère} glace.

Exigences

- Être âgé de 18 ans et plus
- Aimer travailler auprès des enfants et avec le public
- Faire preuve de respect et de discrétion dans l'exercice de ses fonctions
- Démontrer un sens des responsabilités et de l'organisation
- Être ponctuel
- Démontrer une capacité de travailler en collaboration avec d'autres personnes
- Responsable, honnête, mature et disponible
- Aucun casier judiciaire
- Détenir un cours de premiers soins serait un atout.

Durée de l'emploi

De 10 à 12 semaines selon les conditions climatiques et l'achalandage, 30 à 35 heures par semaine.

Rémunération

La rémunération sera fixée selon les qualifications et l'expérience.

Faire parvenir votre curriculum vitae à la Ville de Scotstown, en personne ou par la poste, à l'attention de la directrice générale, madame Monique Polard, au 101, chemin Victoria Ouest, Scotstown (Québec) J0B 3B0 ou par courriel à : ville.scotstown@hsfqc.ca, **avant le vendredi 25 novembre 2015, à 15 h.**

Seules les personnes dont la candidature est retenue seront contactées pour une entrevue de sélection.